



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211018-BUR-AG-21-115-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 18 octobre 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU BATIMENT LMI – ZAE ERBAJOLO A L'ASSOCIATION INIZIA

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Michel, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Volants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU BATIMENT LMI – ZAE ERBAJOLO A L'ASSOCIATION INIZIA

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment les demandes de locations à la ZAE d'Erbajolo ;

Vu la demande de l'association INIZIA auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia relative à la mise à disposition des locaux du Bâtiment LMI – ZAE d'Erbajolo ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La mise à disposition du local n°5 du bâtiment LMI sur le site de la ZAE d'Erbajolo pour un loyer annuel de 27 000 € TTC ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification